

INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE (AS)

DU LYCÉE JEAN LURCAT



Encadrée et animée par les professeurs d'EPS parfois aidés par des élèves, l'AS propose aux licenciés des activités diverses plusieurs formules : Animation, loisir, entraînement ou compétition.

Activité	Jour	Horaire	Lieu
MULTI ACTIVITE Cross, Escalade, course d'orientation,	Mercredi	Après midi	Voir tableau d'AS
FOOT	Mardi	12h30 à 13h20	Sastre synthétique
RUGBY	Mercredi	12h15 à 13h20	Rugby ou Synthétique
FUTSAL	Lundi jeudi	12h30-13h30	Gymnase Moquet Gymnase Auger
MUSCULATION	Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi	12h30-13h30	Salle de musculation
BASKETBALL	Mercredi	12h30-13h30	Gymnase Moquet
GYMNASTIQUE	Vendredi	12h30-13h30	Devailly

<u>NOM et Prénom de l'élève</u> Activité(s) choisie(s) :	Sexe F G	<u>Classe</u>	<u>Tél parent :</u> <u>Tél élève :</u>
		<u>Né(e) le</u>	<u>Mail</u>

Le prix de la licence est de **15 euros** (chèque à l'ordre AS du lycée Jean Lurcat ou espèces).

AUTORISATION PARENTALE pour l'année scolaire en cours

Je soussigné(e)(Nom du responsable)

- Autorise mon enfant :(Nom et Prénom) ; Classe :
- À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS.
- À emprunter les transports mis en place.
- À être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet du lycée. L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical.
- Autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS sur le portail dédié (OPUSS) à renseigner les informations personnelles : Nom Prénom Sexe Mail Tél Handicap...
- Je reconnais avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

CERTIFICAT MEDICAL : Obligatoire uniquement pour les activités **rugby, tir sportif, plongée subaquatique, spéléologie**.

(Article L231-2-3 du code de l'éducation). En effet, « *tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires* » (article L552-4)

SIGNATURE :